

Paris, le 23 décembre 2010

Actionnariat - engagements de conservation

La société a été informée que les sociétés du groupe familial Peugeot, Etablissements Peugeot Frères et Société Foncière, Financière et de Participations – FFP ont renouvelé en date du 21 décembre 2010 les engagements de conservation "Dutreil" portant sur les actions Peugeot SA détenues par elles et certains autres actionnaires qui leur sont liés.

Ces engagements sont les suivants :

Trois engagements de conservation d'une durée de deux ans conclus en application de l'article 885 I bis du code général des impôts portant respectivement sur 30,3%, 29,3% et 25,3% du capital à cette date.

Trois engagements de conservation d'une durée de deux ans conclus en application de l'article 787 B du code général des impôts portant respectivement sur 30,3%, 29,3% et 25,3% du capital à cette date.

Ces engagements de conservation ne comportent aucun droit préférentiel de cession en faveur des signataires.

Les informations détaillées sur ces engagements de conservation figurent sur le site internet du Groupe (www.psa-peugeot-citroen.com, rubrique « analyste investisseur – info réglementée AMF »)